Département du PAS DE CALAIS

# Commune d'AUMERVAL

Arrondissement D'ARRAS \*\*\*\*\*\*\*\*

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2020

Canton
SAINT-POL-SUR-TERNOISE

## Séance du 24 septembre 2020

L'an Deux Mil Vingt le vingt-quatre septembre à 18h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 septembre, s'est réuni à la salle multi-activités, en séance publique sous la présidence de M. DELERUE.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception d'Alain SERNICLAY (pouvoir à M. DELERUE) et Cédric CABAJ (pouvoir à M. DESCAMPS).

Secrétaire de séance : Eugénie MICHON

DELIBERATION N°23-2020 : Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
Renouvellement suite aux élections municipales – article L 121.6 du
Code Rural et de la Pêche Maritime –
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20-2020

Monsieur le maire fait connaître que par lettre du 2 juillet 2020, Monsieur le Président du Conseil départemental l'a informé du nécessaire renouvellement de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de cette commission.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 1<sup>er</sup> septembre 2020, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « L'Abeille de la Ternoise » le 3 septembre 2020.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après: M. COUVREUR Bertrand, M. COUVREUR Hervé, Mme DELASSUS Maryse, M. GARACHE Bernard, Mme MORIAUX Marie-Thérèse et M. ROUGEMONT Daniel qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée: M. COUVREUR Bertrand, M. COUVREUR Hervé, Mme DELASSUS Maryse, M. GARACHE Bernard, Mme MORIAUX Marie-Thérèse et M. ROUGEMONT Daniel

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 11 (dont 2 pouvoirs), la majorité requise est de 6 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. COUVREUR Bertrand:

M. COUVREUR Hervé:

O voix

Mme DELASSUS Maryse:

T voix

M. GARACHE Bernard:

Mme MORIAUX Marie-Thérèse:

O voix

M. ROUGEMONT DANIEL:

7 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'eux, au cours du premier tour, M. GARACHE Bernard, M. ROUGEMONT Daniel, sont élus membres titulaires et Mme DELASSUS Maryse est élu suppléante (au bénéfice de l'âge).

# DELIBERATION N°24-2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITTRE DE L'OSMOC POUR LA POSE D'OUVRAGES POUR LA SECURISATION DU VILLAGE

Monsieur le maire rappelle au le conseil municipal que la sécurité routière du village est primordiale.

Dans ce sens, il convient de mettre en place des moyens efficaces afin de faire respecter le code de la route et les limitations de vitesse pour la sécurité de tous.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'établir un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'OSMOC (Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale) à hauteur de 40 % des travaux éligibles.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est décidé :

- De demander une subvention au titre de l'OSMOC à hauteur de 40 % des travaux éligibles pour la sécurisation du village.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

# DELIBERATION N°25-2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITTRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA POSE D'OUVRAGES POUR LA SECURISATION DU VILLAGE

Monsieur le maire rappelle au le conseil municipal que la sécurité routière du village est primordiale.

Dans ce sens, il convient de mettre en place des moyens efficaces afin de faire respecter le code de la route et les limitations de vitesse pour la sécurité de tous.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'établir un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des Amendes de police à hauteur de 40 % des travaux éligibles (plafond à 15 000c).

A l'unanimité des membres du Conseil, il est décidé :

- De demander une subvention au titre des Amendes de police à hauteur de 40 % des travaux éligibles pour la sécurisation du village.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce

## Questions diverses:

### Site internet:

M. Descamps rappelle au conseil pourquoi il était nécessaire de créer un nouveau site internet. Le site précédent mis en place était gratuit mais présentait de nombreux désavantages. En effet, ce site ne remontait pas en tête de recherches et insérait des publicités parfois douteuses. Il est désormais payant mais ultra-sécurisé.

#### Parterre communal:

Le parterre devant le 25 la Place, partie communale, a été travaillé et engazonné par la brigade verte.

#### Monument aux morts:

Le monument aux morts a été restauré bénévolement par M. Cabaj Bernard et l'équipe municipale.

La couleur et les matériaux utilisés prêtent à discussion.

Il sera terminé pour la commémoration du 11 novembre.

#### Colis noël des aînés/enfants:

Les colis de Noël des aînés et des enfants seront désormais offerts par la commune et non plus par l'association des fêtes qui est en cours de création.

La secrétaire, Eugénie Michon

le